



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉMÉNAGEMENT

N° de dossier :

Demandeur :

NOM : Tél :

Adresse : Fax :

..... Mail :

Pour être prise en compte, votre demande doit nous parvenir IMPÉRATIVEMENT 10 JOURS AVANT le déménagement. Les panneaux d'interdiction de stationnement ne sont pas fournis par la Ville.

Coordonnées du déménageur (si vous en avez un) :

NOM : Tél :

Adresse : Fax :

..... Mail :

Adresse de chargement ou déchargement :

Adresse :

(Préciser les numéros de rue concernés : de à)

Dates : du / / au / /

Tout dépassement ou modification de dates doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Plage horaire : de h à h

Type de véhicule et tonnage :

.....
.....

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :
- A attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation avant de déménager / emménager
- A respecter les prescriptions des services municipaux

Date : / /

Signature du demandeur :

Cette demande ne vaut pas autorisation, l'accord de la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille parviendra au demandeur par courrier. Une copie de ce courrier est systématiquement transmise à la Gendarmerie Nationale.

Mairie de Chanceaux-sur-Choisille
19 rue de la Mairie
37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
Tél : 02 47 55 19 55
Fax : 02 47 55 23 33

Courriel : contact@chanceauxsurchoisille.fr
Site Internet : www.chanceauxsurchoisille.fr